



Commune  
de MARSONNAS

## Conseil municipal de Marsonnas

PROCES-VERBAL  
SÉANCE DU 20 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Marsonnas, légalement convoqué le 14/06/2024, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Guy ANTOINET, maire.

**Présents** : ANTOINET Guy, BAR Yoann, CANIVET Cathy, CASANOVA Valérie, COLMARD Grégory, DEBOURG Philippe, DUPONT Marcelin, GADIOLLET Marilyne, HAHNEMANN Jean-Louis, PAGNEUX Romuald, ROMIEU Thérèse, TOLFA Pascale.

**Excusés** : BEREZIAT Jean-Louis (décédé) – RIPOUROUX Pascal - **Pouvoirs** : VERNOUX Florine à CANIVET Cathy

**Quorum** : le quorum est atteint. **Secrétaire de séance** : Pascale TOLFA

### Ordre du jour :

Elections législatives : scrutins des 30 juin et 7 juillet 2024

Vogue les 29 et 30 juin 2024 – Organisation matérielle

Recensement 2025

Jury d'assises

Requalification du centre-bourg : réunion publique

SIEA : éclairage public / borne de recharge

Maternelle et salle des fêtes : demandes de subventions

Inscriptions scolaires rentrée 2025

Chantiers et travaux en cours

Comptes-rendus des réunions extérieures : mutualisation du matériel, places en crèches...

Prochaines dates de réunion du conseil municipal

Questions diverses

### Approbation du PV du dernier conseil municipal

Le compte-rendu de la séance du 05/06/24 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### 2024.22 : délégation à l'exécutif pour l'admission en non-valeur

Pour constater l'irrecouvrabilité des créances, les assemblées délibérantes, qui disposent du pouvoir budgétaire, ont la faculté, pour certaines créances dont le recouvrement est compromis malgré l'action du comptable public, de prendre la décision de les admettre en non-valeur. Afin de fluidifier la procédure d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant, l'article 173 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 (loi 3DS) ouvre la possibilité aux assemblées délibérantes des communes de déléguer cette décision à leur exécutif. Le seuil plafond de délégation des décisions d'admissions en non-valeur a été fixé à 100€. Monsieur le maire rendra compte une fois par an de ses décisions au conseil municipal, au moyen d'un état listant les créances admises en non-valeur et les motifs ayant présidé à cette admission. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de confier à monsieur le maire, jusqu'à la fin du présent mandat, cette délégation supplémentaire

### Questions diverses

- **Elections législatives : scrutins des 30 juin et 7 juillet 2024**

Les bureaux de votes se tiendront les 30 juin et 7 juillet de 8h à 18h en mairie de Marsonnas selon les plannings suivants :

Dimanche 30 juin 2024 – Président du Bureau Guy ANTOINET / Secrétaire Jean-Louis HAHNEMANN		
8h à 11h30	11h30 à 15h	15h à 18h
Philippe DEBOURG	Valérie CASANOVA	Romuald PAGNEUX
Pascale TOLFA	Thérèse ROMIEU	Yoann BAR
Florine VERNOUX	Cathy CANIVET	Jean-Louis HAHNEMANN
Dimanche 7 juillet 2024 - Présidente du Bureau Pascale TOLFA / Secrétaire : à définir		
Thérèse ROMIEU	Jean-Louis HAHNEMANN	Pascale TOLFA
Pascale TOLFA	Florine VERNOUX	Philippe DEBOURG
Marcelin DUPONT	Grégory COLMARD	Yoann BAR

En raison des mariages qui se tiendront les 29 juin et 6 juillet, la salle de la mairie devra être mise en configuration élections dès les deux célébrations. **Les assesseurs sont conviés le 29 juin à 15 heures pour faire un point sur l'organisation des élections.**

- **Vogue les 29 et 30 juin 2024 – Organisation matérielle**

Installation des barrières samedi 29 juin à partir de 9h30 devant l'école et sur le parking en prévision du tir du feu d'artifice dans la soirée. Buvette dimanche après-midi organisée par le comité des fêtes.

- **Mariages été 2024 – Organisation**

Les prochains mariages seront célébrés par :

22/06 à 14h30	29/06 à 14h	03/07 à 11h	06/07 à 11h	13/07 à 15h45	29/09 à 15h
Guy ANTOINET	Pascale TOLFA	Guy ANTOINET	Guy ANTOINET	Pascale TOLFA	JL HAHNEMANN
Valérie CASANOVA	Thérèse ROMIEU	S. THEVENARD	Pascale TOLFA	Marcelin DUPONT	Pascale TOLFA

- **Recensement 2025**

Le recensement des habitants se déroulera du **jeudi 16 janvier au samedi 15 février 2025** à Marsonnas. Pour préparer cette enquête, les coordonnées du coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement de la population, doivent être renseignées dans l'application « Omer », avant le vendredi 28 juin 2024. Thérèse Romieu se propose pour prendre la fonction de coordonnatrice du recensement 2025 comme en 2019. Elle devra être nommée par arrêté municipal avant le 30 août 2024. Deux agents recenseurs doivent être recrutés, les agents ayant réalisé cette tâche lors du dernier recensement seront sollicités prioritairement.

- **Jury d'assises**

Le tirage au sort des jurés se tiendra à Attignat le 26/06/2024 à 8h30 à partir de la liste électorale. Pascale Tolfa s'y rendra.

- **Requalification du centre-bourg : réunion publique**

Réunion publique d'information aux habitants **jeudi 17 octobre 2024 à 18h30**.

Recherche de subventions en 2025 pour une première tranche de travaux en 2026.

- **SIEA : éclairage public**

Passage aux LED acté pour les lotissements. Les élus souhaitent patienter pour la traversée du village puisque le projet de requalification peut modifier l'éclairage.

- **SIEA : borne de recharge**

Présentation des différentes bornes de recharge pour véhicules électriques proposées par le SIEA, la commune s'oriente vers la borne gratuite. Installation gratuite et 1700 € de maintenance annuelle. Reprise de contact avec le SIEA pour avoir des informations plus précises sur les coûts, les revenus et le positionnement de la borne.

- **Maternelle et salle des fêtes : demandes de subventions**

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES		
Description	Montant HT	Co-financeurs	Montant	%
Honoraires divers (Maîtrise d'œuvre, AMO)	37 125,00 €	Etat (DETR 2025)	88 000,00 €	25 %
Missions SPS-CTC	6 125,00 €	Conseil départemental de l'Ain (Pactes de territoire 2024-2026)	67 800,00 €	19 %
Etudes-Diagnostics-Constat	5 800,00 €			
Travaux sur bâtiment : école maternelle	111 000,00 €	GBA (PET2)	85 800,00 €	24 %
Travaux sur bâtiment : salle des fêtes	168 000,00 €	Région (Bonus Ruralité)	40 000,00 €	11 %
Révision-divers-imprévus	23 950,00 €	Commune	70 400,00 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>352 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>352 000,00 €</b>	<b>100 %</b>

Les demandes de subventions sont en cours : la Région confirme l'enveloppe de 40 000 €. Une demande a été effectuée au Département par le biais de la plateforme dédiée « Pactes de territoire 2024-2026 ». La demande DETR sera à formaliser fin 2024 et la demande au PET2 (GBA) suit son cours. Suite à la signature de la convention avec le cabinet d'ingénierie, le dossier de consultation des entreprises qui effectueront les diagnostics amiante et plomb est lancé. Date de remise des offres : 12/07 à 12h.

- **Inscriptions scolaires rentrée 2025**

En 2024, 139 élèves faisaient leur rentrée à l'école de Marsonnas, en 2025 ils ne seront que 129. 23 départs en 6<sup>e</sup> et 15 arrivées en PS. 17 nouvelles inscriptions à ce jour. Les personnels des deux écoles du RPI Marsonnas-Béréziat ont été évalués en mars 2024 par l'Education Nationale, le rapport a été remis aux enseignantes et aux élus.

- **Chantiers et travaux en cours**

**Voirie** : les travaux de déblayages et enrobés ont démarré chemin du sorbier, de Montceindroux et de Dommartin le 12/06.

**Bâtiment** : peinture façade ouest de la mairie, reste la porte du 1<sup>er</sup> étage à terminer. Etude pour la rénovation des volets de la façade Est au premier étage.

**Bâtiment** : rendez-vous le 28/06 avec des bénévoles ayant proposé leur service pour refaire la peinture de la cantine de Marsonnas durant l'été. Le démontage des radiateurs est à caler en fonction de l'emploi du temps des agents techniques communaux (réunion en présence de P. Tolfa, R. Pagneux, G. Verne et Mme Martinez).

- **Comptes-rendus des réunions extérieures : mutualisation du matériel, places en crèches...**

**Matériels** : rencontre entre les maires et adjoints de Marsonnas et de Béréziat pour évoquer l'éventualité de mutualiser le matériel ou les missions techniques entre les deux communes.

**Petite enfance** : GBA alerte sur le fait qu'il devrait manquer près de 200 places en crèches, halte-garderie dans les années à venir et recherche des solutions de financement pour la construction et le fonctionnement des structures. GBA se tourne vers les mairies pour répartir les coûts de fonctionnement. Les annonces tarifaires semblent très élevées.

**Organom** : présentation du projet de construction d'une unité de production d'énergie par Organom et d'un nouveau réseau de chaleur par la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse. Organom a souhaité dans le cadre du renouvellement du marché d'exploitation et maintenance de son unité « Ovade », se doter d'un nouvel outil de valorisation des déchets complémentaire à celui existant et créer un nouveau réseau public de chaleur dit « Bourg-en-Bresse Nord Viriat » qui pourrait alimenter l'hôpital, le CPA, Cap Emeraude, Les Sardières....

- **Dates à noter**

**Visite du Sénat** : 31/10

Prochaines dates du conseil municipal : **jeudi 25 juillet 2024 à 19 h**

*Fin de la séance à 22h30*

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,

**Guy ANTOINET**



La secrétaire de séance,

**Pascale TOLFA**

